

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2009

LOI DE FINANCES POUR 2010 - (n° 1946)
(Première partie)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° I - 654

présenté par
M. Carrez

à l'amendement n° 45 de la commission des finances

à l'ARTICLE 2

I. – À l'alinéa 562, substituer aux mots :

« septième et huitième »,

les mots :

« huitième et neuvième ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à l'alinéa 585.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement rédactionnel.